

Mise en place dès le **lundi 2 septembre 2019**

INSCRIPTION / RESERVATION MENSUELLE :

Les inscriptions périscolaires se font par le biais du portail famille à l'adresse suivante :

<https://cc-laveyle.portail-defi.net>

Si vous n'avez pas vos codes de connexion, contacter le service jeunesse de Vonnas au 04 74 50 24 39.

ACCUEIL PERISCOLAIRE DE MEZERIAT :

- **Matin :** Un accueil est assuré à partir de 7h30 à l'école maternelle et à 7h20 à l'école élémentaire tous les jours de la semaine, sauf le mercredi. Les animateurs accompagnent ensuite les enfants jusqu'à leur classe (pour les enfants de maternelle).

- **Soir :**

Les enfants de maternelle sont pris en charge par nos animateurs dès la fin de la classe, et sont accompagnés jusqu'à l'accueil périscolaire dans les locaux de l'école maternelle jusqu'à 17h30. Ils rejoignent ensuite le groupe à l'école élémentaire.

Les enfants de l'élémentaire sont pris en charge par nos animateurs dès la fin de la classe pour y pratiquer leurs activités, jusqu'à 18h30 maximum.

- **Inscriptions :** Toute inscription se fait OBLIGATOIREMENT sur le portail famille. Pour toute modification de dernière minute (réservation ou annulation), **les parents ont l'obligation de prévenir le responsable de l'accueil** ou, **en cas exceptionnel**, de téléphoner au service enfance jeunesse **au plus tard la veille de l'accueil** au **04.74.50.24.39** ou par mail : **secretariatjeunessevonnas@cc-laveyle.fr**. Dans le cas contraire, la totalité de la plage d'inscription sera due.

Ce système d'urgence est mis en place pour rendre service aux parents à titre exceptionnel et ne remplace pas la réservation par internet

- **Facturation :** Une facture vous est envoyée chaque mois par mail.

- **Tarification :**

Une tarification à la demi-heure sera appliquée en fonction du quotient familial CAF

QF inférieur à 765 €	1.07 € la ½ heure
QF compris entre 766 et 1000 €	1.11 € la ½ heure
QF compris entre 1001 et 1300 €	1.15 € la ½ heure
QF supérieur à 1301 €	1.19 € la ½ heure

Les familles qui ne donnent pas les informations concernant leur quotient familial ne peuvent prétendre à une tarification modulée.

Découpage des tranches horaires pour facturation : (1 case horaire = 1 demi-heure facturée)

Mézériat maternelle	Accueil matin		Accueil soir				
	7h30 8h00	8h00 8h30	16h20 16h50	16h50 17h20	17h20 17h50	17h50 18h20	18h20 18h30

Toute demi-heure entamée
est une demi-heure facturée

Mézériat élémentaire	Accueil matin		Accueil soir				
	7h20 7h50	7h50 8h20	16h10 16h40	16h40 17h10	17h10 17h40	17h40 18h10	18h10 18h30

ACCOMPAGNEMENT AU TRAVAIL PERSONNEL SCOLAIRE :

Un temps d'accompagnement au travail personnel scolaire est proposé aux enfants de l'école élémentaire de 17h à 17h30.

L'inscription se fait directement auprès du responsable de l'accueil et est valable pour toute l'année scolaire. L'accompagnement au travail personnel scolaire est un moment où l'enfant peut faire ses devoirs sous la surveillance d'un animateur qui peut éventuellement lui venir en aide. Il est rappelé que ce service n'est qu'un accompagnement et que le suivi scolaire des enfants reste de la responsabilité des parents.